

Notes de lecture

Barbara Ehrenreich et Deirdre English – *Sorcières, sages-femmes et infirmières : une histoire des femmes et de la médecine*

(2005). 3^e réimpression. Montréal, Remue-ménage (traduit de l'anglais [États-Unis] par L. Lame), 99 p. Republié (2014). *Sorcières, sages-femmes & infirmières. Une historE des femmes soignantes*. Paris, Cambourakis « Sorcières ».

Voici une lecture roborative ! Ce n'est pas tant la dénonciation de l'extermination de milliers de sorcières et l'expropriation des femmes du champ médical qui revigore que l'intelligence et l'énergie militantes des auteures. Barbara Ehrenreich et Deirdre English, journalistes aujourd'hui enseignantes universitaires, ont écrit ce livre, réédité pour la troisième fois en français, en 1973. Engagées dans le mouvement auto-santé¹ féministe américain,

elles y questionnent l'histoire médicale et identifient les ruptures qui ont établi un système sexiste : les auteures pointent l'alliance des mâles blancs de la classe dominante avec les Églises et les États pour édifier une médecine expurgée des femmes. Elles dénoncent la dépossession dont les femmes ont été l'objet d'un savoir médical empirique et participatif, au profit d'une norme positiviste masculine.

La première partie de l'ouvrage dénonce l'extermination en Europe « *des travailleuses de la santé au service de la population paysanne* » (p. 18). Cette extermination menée par les Églises catholique et protestante avec la caution de la classe dominante et sa « *nouvelle profession médicale mâle* » constitue « *la première et sanglante exclusion des femmes d'une pratique médicale autonome* » (p. 20). Elle dura des siècles et garda son « *caractère principal, celui d'une campagne*

¹ Le Mouvement auto-santé ou Mouvement pour la santé des femmes, issu des mouvements féministes américains des années 1960, désigne la santé des femmes comme le domaine d'aliénation où convergent les assignations de la domination. L'ouvrage collectif *Our Bodies, Ourselves* du Boston Women's Health Collective, publié en 1971,

est représentatif du mouvement. Il questionne l'appareil médical et promeut de nouvelles pratiques.

de terreur menée par la classe dirigeante contre les paysannes » (p. 21). Les persécutions étant concomitantes des mouvements sociaux, les auteures supposent que « la sorcellerie représentait en fait un mouvement de rébellion paysanne dirigé par des femmes » (p. 23).

De quoi accusait-on les sorcières méthodiquement persécutées par les Églises et les États ? La première accusation est sexuelle et ostracise toutes les femmes dont la nature est corrompue selon le *Malleus Maleficarum*² : « Toute sorcellerie provient du désir charnel qui est insatiable chez les femmes... » (p. 31). Les sorcières sont responsables de leur ignominie. Puissantes d'avoir copulé avec le diable, elles nuisent aux hommes par la luxure, le sort d'impuissance, l'avortement ou les contraceptifs qu'elles donnent aux femmes.

La seconde accusation prohibe leur organisation collective. Les censeurs imaginent des sabbats orgiaques où d'autres, plus tard, évoqueront des cérémonies païennes. Les auteures font l'hypothèse que ces rencontres étaient l'occasion d'échanges de prati-

ques médicinales. Elles ont la conviction que ces réunions paysannes avaient aussi une portée politique.

La troisième accusation est « la plus incroyable » : les sorcières aident à guérir ! Invraisemblable reproche qui associe sages-femmes et sorcières dans la malfaisance. L'Église, qui acceptait la médecine pour les puissants, offrait au peuple la rédemption par la souffrance et la prière. Si elle croyait de bonne foi que la magie était démoniaque, elle n'en était pas moins garante des commandements qui stigmatisaient les femmes et consacraient les puissants. Les guérisseuses contrecarraient les desseins de Dieu et transgressaient l'ordre établi. Ces femmes fondaient leurs connaissances sur leurs pratiques. Par empirisme, elles construisaient une médecine qui luttait contre la souffrance et la mort. Elles soignaient la chair face à une Église qui dévalorisait la matérialité du monde et condamnait les sens. La sorcière était une menace pour l'Église alors qu'« elle représentait [...], contrairement au fatalisme répressif chrétien, un espoir de changement et de mieux-être dans ce monde » (p. 37).

En Europe au Moyen Âge, la collusion médecins/État/Église assure aux médecins leur honorabilité, caution intellectuelle et morale de l'extermination des sorcières. La puissance de cette normalisation leur donna plus

² Le *Malleus Maleficarum*, en français *Marteau des sorcières*, est un traité de démonologie et de sorcellerie publié en 1486 par les dominicains Henry Institoris et Jacques Sprenger. Code de la chasse aux sorcières destiné aux inquisiteurs et aux magistrats, il légitima et organisa la mort de plusieurs dizaines de milliers de femmes en Europe.

tard accès à l'obstétrique réservée aux sages-femmes. Au XVIII^e siècle, cette solidarité féminine devint une activité masculine lucrative. Les luttes des sages-femmes, notamment anglaises, n'enrayèrent pas cette dépossession.

La seconde partie du livre est centrée sur les États-Unis et s'intéresse à la catégorisation ségrégationniste qui a exclu les femmes du champ médical pour le dédier aux hommes blancs de la classe moyenne : « *La question n'est pas tant de savoir comment les femmes ont été exclues des fonctions médicales autonomes pour être reléguées à celle d'infirmière, mais plutôt de savoir comment ces catégories ont vu le jour* » (p. 49).

En 1800, si les médecins européens avaient « *le monopole de la santé* », aux États-Unis toute personne pouvait sans discrimination raciste ou sexiste pratiquer la médecine. L'apprentissage était familial et l'exercice mixte, mais la gynécologie et l'obstétrique réservées aux femmes. Les médecins diplômés, les 'réguliers' se différenciaient des 'irréguliers', par leur condition d'homme blanc (les femmes étaient exclues) de la *middle class* et la lucrativité de leur activité. Pour les connaissances et les savoir-faire, irrégulier·e·s disposaient probablement de compétences moins dangereuses pour la santé... En 1830, les réguliers en lien avec l'*establishment* économique et politique obtinrent de treize États

l'adoption de lois interdisant l'exercice de la médecine aux irrégulier·e·s. Cette législation de classe se heurta à un mouvement de défense populaire : le Mouvement pour la santé du peuple. De 1830 à 1840, ce mouvement fut « *en réalité, [...] le front médical d'une vague d'agitation sociale soutenue par les mouvements féministes et les mouvements ouvriers* » (p. 57). L'ampleur du mouvement dépassa les médecins réguliers et déboucha sur une atomisation des doctrines médicales. La primauté de l'académisme disparut dans le foisonnement d'institutions dont les écoles étaient ouvertes aux femmes, aux pauvres et aux noir·e·s. En 1840, la majorité des États avaient abrogé les lois réglementant la pratique médicale. Mais dès 1848, l'offensive des réguliers reprit, elle s'organisa et s'opposa aux irrégulier·e·s et même aux rares régulières (une femme diplômée demeurait une femme !).

À la fin du XIX^e siècle, « *les femmes de la classe moyenne abandonnèrent leur lutte autonome contre la médecine chauvine et acceptèrent les conditions de la nouvelle profession médicale* » (p. 68). Les réguliers obtinrent le monopole de la médecine à la croisée des découvertes médicales européennes et de l'essor industriel américain. Protégé et financé par des œuvres philanthropiques, l'enseignement médical se structura. Les petites écoles

fermèrent, incapables, sans soutien financier, de dispenser huit années d'études conduites par des professeurs. Le métier de médecin était devenu une profession, ses protagonistes des 'hommes de science' légitimés par la classe dirigeante. En 1910, bien qu'une formation médicale fût obligatoire pour pratiquer l'obstétrique, 50 % des accouchements étaient réalisés par des sages-femmes, la plupart noires ou immigrantes. Les médecins attaquèrent cette dernière concurrence arguant de la dangerosité de leur manque d'hygiène. « *Les femmes avaient finalement perdu pied en tant que praticiennes indépendantes* » (p. 78).

Les femmes de la classe dirigeante créèrent un métier conforme aux préceptes sexistes de la bourgeoisie victorienne : infirmière. Dévouées, obéissantes, ces travailleuses valorisaient enfin les instincts de l'épouse et de la mère. Les médecins, conquis, purent se consacrer à la prescription, définitivement débarrassés des basses besognes du soin. Le mouvement féministe acquiesça comme il avait soutenu la médecine officielle, mobilisé qu'il était à réclamer le droit de vote au nom de l'honorabilité du rôle de la mère.

Les auteures concluent leur ouvrage en rappelant l'intrication des systèmes de classe et sexiste. La lutte à poursuivre ne peut se concevoir qu'à partir de la dualité travailleuses/usager·e·s : « *Notre oppression en tant que travail-*

leuses de la santé est étroitement liée à notre oppression en tant que femmes » (p. 96).

Outre la pertinence de son propos, la qualité de ce livre tient à la perspicacité des auteures et à l'honnêteté de leur démarche. Elles font une analyse historique mais ne se revendiquent pas historiennes. Elles identifient le montage et les articulations d'un système médical dominant et sexiste et signalent des points saillants qui gagneraient à être renseignés par des chercheuses. Engagées, elles le sont, aux plans féministe et politique, tant pour elles l'oppression des femmes est constitutive de la domination de classe. D'aucun·e·s regretteront peut-être un flou chronologique ou quelques déductions hâtives, mais cette écriture académiquement incorrecte a le souffle de la révolte. Il dit la violence subie et la nécessité de la lutte.

Marie-Odile Muller

Doctorante, UTRPP Université Paris 13,
Villetaneuse Sorbonne Paris Cité

Delphine Gardey – *Le linge du Palais-Bourbon. Corps, matérialité et genre du politique à l'ère démocratique*

(2015). Lormont, Le Bord de l'eau, 260 p.

Traiter de l'histoire du Palais-Bourbon par le linge, en d'autres termes par tout ce qui sous-tend le fonctionnement administratif et la vie au quotidien de l'Assemblée nationale française, de ses débuts à la période contemporaine : tel est le pari osé qu'a fait Delphine

Gardey. Il en résulte un récit passionnant qui donne à voir notamment : la solennité et surtout la stabilité du lieu ; le poids des rituels ; l'intrication avec d'autres corps étatiques – armée, santé, poste, régie des tabacs... ; l'influence pérenne de diverses corporations (huissiers, sténographes...), témoignant de cultures professionnelles élitaires et de hiérarchies statutaires ; l'esprit 'maison' et la priorité à l'embauche conférée aux lignées familiales : on travaille de père en fils au Palais-Bourbon et, pour occuper les très rares postes à profil féminin, les veuves ont la préférence. Et surtout, quel que soit le régime politique en vigueur, on note le souci qu'ont les questeurs – députés chargés de la gestion de la Chambre, élus par leurs pairs – de préserver, vis-à-vis des autres entités politiques (à commencer par le gouvernement), l'autonomie administrative et financière de ce territoire. Un territoire dont les femmes sont exclues à quelques exceptions près : 'femmes de propreté' (encore moins bien payées que les 'hommes de peine') et rares secrétaires pour la plupart et pour longtemps, simples auxiliaires (certaines d'entre elles accèdent au statut de 'commis', puis de fonctionnaire, mais après-guerre seulement).

Le Palais-Bourbon est en effet un parangon de masculinité au sein de la République, tant dans son fonctionnement que dans sa

composition. L'accès des femmes au droit de vote et à l'éligibilité parlementaire au lendemain de la Seconde Guerre mondiale n'y changera presque rien. Non seulement elles représenteront moins de 5 % des élus jusqu'aux années 1980, mais leur pénétration dans les emplois impliquant une présence – et donc une visibilité – dans l'hémicycle, « *le cœur du territoire de la Chambre* », fera l'objet de limitations infinies. L'auteure illustre cet état de fait tout au long de l'ouvrage, au travers de multiples exemples témoignant de l'âpre résistance à la féminisation des personnels administratifs et politiques de l'Assemblée nationale.

L'objectif de la recherche, nous dit Delphine Gardey, est de « *rendre compte des dimensions matérielle et sociale, juridique et technique par lesquelles l'Assemblée prend forme et finalement se poursuit. L'objectif de ce livre est ainsi de donner à voir l'épaisseur historique et anthropologique que constitue l'espace physique et politique de l'Assemblée nationale, du début du XIX^e siècle aux années 1940* » (p. 12). Avec la métaphore du linge, précise-t-elle, « *il n'est pas tant question des 'dessous' que des soubassements d'une institution dont il s'agit de raconter une autre histoire* » (p. 15). Autre que celle des hommes politiques, de leur carrière, de leurs activités et de leurs interventions. L'objet de ce livre « *n'est pas à proprement*

parler de proposer une histoire de l'Assemblée comme administration. Il est plutôt d'envisager comment l'administration soutient le projet politique et le rend possible ».

Cet essai s'appuie sur une connaissance déjà ancienne du terrain – Delphine Gardéy a été assistante parlementaire dans les années 1980 et elle est revenue dans cette enceinte au cours de la décennie suivante à l'occasion d'une étude sur le rôle des sténographes dans la publicité des débats. Et il est le fruit d'une vaste recherche incluant plusieurs facettes : dépouillement des archives de l'Assemblée nationale réparties dans divers fonds ; enquête auprès du service du compte rendu intégral durant deux périodes de six mois, assortie d'un travail d'observation dans le service et dans l'hémicycle, ainsi que d'entretiens approfondis avec certains agents.

L'un des très grands mérites de cet ouvrage est à n'en pas douter d'avoir réussi le pari de montrer en quoi, dans le cas français, la pérennité du cadre matériel (le Palais-Bourbon) dans lequel s'inscrit l'Assemblée nationale, a pesé sur la continuité et sur les règles de fonctionnement de cette institution politique. Il se subdivise en sept parties. Le premier chapitre met en évidence les règles d'accès au théâtre parlementaire qu'est l'hémicycle – lequel est aussi un théâtre de genre, à l'époque où

les dames de la noblesse et les épouses de députés sont admises dans les rangs du public. Le second porte sur l'importance que revêt le bâtiment du Palais-Bourbon pour l'assise même du cadre politique français, tout au long de deux siècles. Par-delà les brèves périodes où la Chambre s'est vue déplacée à Versailles, Bordeaux, Vichy ou Alger, les administrateurs ont eu le souci de fabriquer une continuité qui en fasse une entité durable, dotée de sa propre tradition. Vient ensuite un chapitre montrant que le Palais-Bourbon est un territoire en soi, une sorte de ville dans la ville, où l'on travaille, mais où l'on vit aussi : il importe donc non seulement de réguler la circulation de ses habitants, mais de veiller à leur hygiène et à leur santé pour mieux préserver celles des parlementaires. Au cœur du quatrième chapitre figure le thème de l'inviolabilité de la Chambre, dont le président exerce son autorité sur la force militaire qui en assure la sécurité – y compris aux dépens du ministre de la Guerre et de l'exécutif. Puis vient une partie centrée sur le rapport entre ordre administratif et ordre politique. Tout en montrant les changements opérés quant aux services mis en place avec le passage d'une gestion aristocratique à une administration républicaine, le cinquième chapitre met en exergue la volonté, quelle que soit la période politique examinée, de préserver l'autonomie législative

grâce à des procédures stabilisées, voire ritualisées. Le sixième chapitre, au travers de l'examen du linge du Palais-Bourbon, donne à voir, avec l'évolution des équilibres entre 'petit personnel' et gradés ou fonctionnaires, ce que Gardey nomme joliment une « *économie ménagère* » de l'Assemblée, qui illustre son « *train de vie* » et les usages 'domestiques' » selon la période considérée. Le port de l'uniforme ou de tenues imposées y pèse tout particulièrement, tant d'un point de vue protocolaire que financier, et la persistance des traditions, tout comme l'intériorisation des règles en disent long sur l'« *éthos de service* » propre à cette institution.

Enfin vient le chapitre montrant que « *le politique a une domesticité tributaire d'un certain rapport social et de genre* », qui interroge « *l'histoire singulière d'un territoire durablement vierge de toute présence féminine* ». Les femmes, on le sait, ont eu énormément de peine à s'imposer sur la scène politique – en France plus encore que dans les pays voisins. Or cette résistance s'est reflétée dans la rareté durable des personnels féminins à la Chambre des députés. La dérogation au droit et aux règles de la fonction publique y est restée de mise jusqu'aux années 1970 et constituait alors une exception – la tolérance s'arrêtant aux 'filles de' et aux 'veuves de'. À preuve, les multiples exemples

convoqués par l'auteure, dont les arguments sur la 'faible constitution' des femmes, servis pour récuser leur présence au poste de sténographe. Certes, les femmes ont, depuis lors, eu accès aux postes de responsabilité qui leur étaient jusque-là fermés. Mais l'état d'esprit machiste qui prévaut à l'Assemblée, lui, n'a guère régressé. L'auteure a eu l'occasion de l'éprouver très directement à son endroit, lorsqu'elle était assistante parlementaire dans les années 1980, mais aussi vingt ans plus tard, lors de sa dernière enquête à l'Assemblée, et ses échanges avec de jeunes femmes nouvellement embauchées n'ont fait que confirmer sa propre expérience.

Dans la conclusion, Delphine Gardey s'interroge : « *Que penser du fait que le 'bien commun' que devrait représenter une 'Assemblée nationale' se trouve ainsi durablement placé entre les mains de quelques-uns ? [...] Dans le cas français, [c'est] l'ensemble du territoire du Palais-Bourbon qui a été progressivement défini comme un espace masculin imperméable à toute pénétration féminine* » (p. 242-43). Et de répondre, en rappelant l'épisode de Cécile Duflot, huée en 2012 pour avoir osé porter une robe à fleurs dans l'hémicycle, alors qu'elle répondait, en tant que ministre, aux questions d'actualité : « *Nous n'en avons pas fini avec la question du 'corps' de la représentation et*

des limites de l'universalité républicaine dans un contexte parlementaire » (p. 252).

Il faut lire cet ouvrage remarquable pour mieux saisir certains des traits typiques de la démocratie à la française. La lenteur des changements concernant les pratiques et les attitudes à l'égard du 'sexe faible', tant au sein du corps politique que du corps administratif de la Chambre, éclaire on ne peut mieux les résistances que toute velléité de féminisation des postes impliquant un tant soit peu de pouvoir et de prestige suscitent en France, plus généralement.

Jacqueline Heinen

Sociologue
Professeure émérite
Université de Versailles
Saint-Quentin-en-Yvelines

Cynthia Cockburn – *Des femmes contre le militarisme et la guerre*

(2015). Paris, La Dispute « Le genre du monde », 168 p. (traduit de l'anglais par Séverine Sofio).

Dans son ouvrage, *Des femmes contre le militarisme et la guerre*, Cynthia Cockburn reprend des chapitres ou articles publiés au cours des dernières années, sur une recherche qu'elle mène depuis cinquante ans, en tant que chercheuse et militante féministe antimilitariste, « convaincue depuis longtemps que l'expérience et l'action – que ce soient les nôtres ou celles des autres – constituent des sources fiables pour la production théorique, à partir du

moment où elles font l'objet d'une réflexion sincère et d'une analyse prudente » (p. 18). Ce « partenariat intime et efficace qui lie le militantisme féministe à la recherche féministe » (p. 18) l'incite à privilégier une analyse politique et historique des mouvements féministes pacifiques britanniques, puis du mouvement des Femmes en noir de Belgrade. À partir de l'expérience vécue par ces femmes, en tant que membres d'un sexe opprimé dans le cadre d'un système patriarcal, elle propose une théorie féministe qui fait du genre une « cause racine » de la guerre, en interaction avec d'autres rapports fondés sur la classe et l'appartenance nationale.

Pour développer cette thèse, Cynthia Cockburn retrace, dans le premier chapitre de son ouvrage, les dynamiques politiques et de genre du militantisme pacifiste en Grande-Bretagne au cours des deux derniers siècles, marquées par la conception d'une armée nationale composée non plus de mercenaires, mais d'hommes-citoyens-soldats qui remplissent un devoir nouveau envers la nation, faisant de la guerre « un jeu d'homme, stupide et sanglant, qui consiste à massacrer les fils des femmes » (p. 51).

En mettant en avant la symétrie entre la domination d'un sexe sur l'autre, et celle des nations puissantes sur des nations faibles, 30 000 femmes occupent, en décembre 1982, la base militaire de Greenham Common, en Grande-

Bretagne. Elles protestent contre l'installation de missiles nucléaires américains et mettent en place un espace d'action autonome dans lequel elles lient la protestation contre le militarisme et la guerre à la dénonciation du virilisme de la société patriarcale, et partent de leur expérience et de leur perception des effets concrets de la guerre sur leur existence.

Et, même si ce mouvement privilégie l'oppression de genre face à l'exploitation de classe, il n'en reste pas moins que pour bien des militantes pacifistes de cette période, « *c'est le capitalisme et non le patriarcat seul qui est responsable de la militarisation et de la guerre* » (p. 81).

Dans le second chapitre, Cynthia Cockburn revient sur l'expérience des Femmes en noir de Belgrade³. Elles sont apparues en Serbie au début des années 1990, à partir d'une réflexion propre, en tant que féministes, dénonçant dans le réveil des identités ethniques un objectif pour les faiseurs de guerre. Ces femmes ont maintenu une solidarité avec les autres communautés, en refusant une violence extrême

justifiée par des « *ethnicités réinventées* » (p. 99), comme elles ont refusé les stéréotypes de genre.

Il ne s'agissait pas, cependant, de revendiquer une hypothétique sororité entre femmes victimes de la guerre, pas plus que de parler de réconciliation entre des ennemis, comme l'a démontré la conférence de Zagreb, en 1996, intitulée « *Les femmes et les politiques pour la paix* » aux lendemains des Accords de Dayton⁴. Une des intervenantes serbes, à cette rencontre qui réunissait les Femmes en noir de nombreux pays (Italie, Espagne, Israël, Yougoslavie...), souligne : « *Il y avait des femmes qui avaient survécu aux viols, aux tortures, à la mort de leurs hommes. Et puis il y avait nous – nous qui venions d'où étaient venus leurs tortionnaires* ». Ce positionnement jouait un rôle important. Il valait reconnaissance de la faute collective de leur communauté d'appartenance, même si, à titre individuel, les femmes serbes étaient en droit de rejeter une ethnicité imposée. À l'opposé, parmi celles qui avaient subi le nettoyage ethnique, nombreuses étaient celles qui revendiquaient cette appartenance qui

³ L'auteure a donné une large place aux Femmes en noir de Belgrade mais aussi d'Israël dans un ouvrage qui porte sur un grand nombre de mouvements féministes pacifistes dans le monde : Cockburn Cynthia (2007). *From Where We Stand. War, Women's Activism and Feminist Analysis?* London, Zed Books. On peut aussi citer son ouvrage : (1998). *The Space between Us: Negotiating Gender and National Identities in Conflict*. London, Zed Books.

⁴ Les Accords de Dayton, signés en décembre 1995, visaient à mettre fin à trois ans de guerre sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, en officialisant une ségrégation selon l'appartenance ethno-nationale et en accordant 49 % du territoire de Bosnie- Herzégovine à l'agresseur serbe.

n'était jadis qu'une catégorie de recensement et qui en faisaient une identité choisie, une source de fierté.

À partir de là, découle un 'point de vue' féministe sur la guerre et sur le militarisme, que développe Cynthia Cockburn dans le troisième chapitre de son livre, sous le titre : « Le genre fait la guerre ».

Dans une approche plus globale du mouvement féministe pacifiste, l'auteure se situe dans la lignée des textes féministes sur la théorie du 'point de vue' (*stand point theory*), en référence à des auteures comme Nancy Hartsock, dans son analyse de la division sexuelle du travail, en contradiction absolue avec la vision hégémonique de l'économie politique⁵, ou comme Donna Haraway qui oppose des « *savoirs situés* » au « *point de vue universalisant du maître, Dieu unique, pour produire une pensée utile aux groupes dominés, car enracinés dans la vie quotidienne* »⁶. Cette vision depuis le bas de l'échelle doit se combiner, pour les chercheurs et chercheuses, avec une « *enquête réflexive, c'est-à-dire qu'il leur faut se nommer et se situer eux-mêmes et elles-*

mêmes », ce que fait l'auteure en précisant explicitement qu'elle parle « *en tant que féministe et militante anti guerre de longue date, en tant que ressortissante d'un pays qui est à l'origine de bien des conflits, et en tant que chercheuse, c'est-à-dire en tant que partie prenante du monde académique blanc occidental* » (p. 129).

En fonction de la position qu'on occupe (lointaine ou proche des conflits) et du contexte, la perception que l'on a de la guerre change. Du point de vue des femmes qui la subissent, la guerre apparaît bien comme une agression et l'institution guerrière comme « *le résultat sans cesse renouvelé et adapté aux circonstances d'une banalisation des pratiques violentes* » inscrites dans un continuum que la guerre renforce et autorise, mais qui pré-existent à la guerre et la prolongent. S'opposer à la guerre en tant que féministe, c'est donc s'opposer à une vision essentialiste des différences entre les sexes, dans le cadre des rapports sociaux de domination, à travers le système des classes sociales, des États et des Empires comme de l'institutionnalisation du patriarcat.

Ainsi, pour Cynthia Cockburn, à l'issue de ses recherches empiriques auprès de réseaux de femmes militant pour la paix, les rapports de sexe, propres au système patriarcal, constituent bien des « *causes racines* » : si

⁵ Hartsock Nancy C.M. (1983). *Money, Sex and Power: Toward a Feminist Historical Materialism*. Boston, Northeastern University Press.

⁶ Haraway Donna (1988). "Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective". *Feminist studies*, vol. 14, n° 3, p. 193.

aucune guerre n'est menée 'pour' des questions de genre, au sens où l'on dirait qu'elles sont menées 'pour' les ressources en pétrole ou 'pour' l'autonomie nationale, « en réalité ce sont les rapports de sexe qui génèrent le militarisme et la militarisation et qui, par conséquent, font de la guerre quelque chose de pensable et de la paix quelque chose de fragile » (p. 149). Mais si le genre est une cause de la guerre, il est, en partie, aussi la solution. Par la remise en cause des différences entre les sexes, les mouvements féministes anti guerre proposent un nouveau modèle, fondé sur le partage d'un ensemble de valeurs, dont le socle commun est l'engagement à « résoudre équitablement les conflits » (p. 115)⁷. Pour mettre fin à la guerre, ces mouvements féministes lancent un défi au patriarcat, en même temps qu'au nationalisme et qu'au capitalisme. Reste à faire entendre leur message à l'ensemble des mouvements pacifistes, pour que leurs militants s'opposent à la guerre non seulement en tant qu'êtres humains mais en tant que femmes, en tant qu'hommes.

Marguerite Rollinde

Politologue,
associée au Cresppa-GTM

⁷ Ce thème est apparu dès 1992 au cours d'un séminaire organisé à Bologne, sous le titre « Plusieurs femmes, une seule planète », où se retrouvèrent, aux côtés des Européennes, des femmes venues de régions déchirées par la guerre, comme en Yougoslavie ou en Israël/Palestine.

Éliane Viennot – Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française

(2014). Donnamarie-Dontilly, iXe « xx – y – z », 128 p.

Le livre d'Éliane Viennot a le mérite de mettre la langue française au centre du débat plus large concernant le genre social. Il ne s'agit pas d'un essai de linguistique, bien qu'il exploite certaines notions empruntées à cette discipline et qu'il puisse être utile aux linguistes ; il ne se revendique pas non plus explicitement des études de genre, quoique les spécialistes de ce domaine puissent l'utiliser avec profit. Il est, pour ainsi dire, un livre d'histoire de la culture, dont la langue constitue sans conteste l'un des aspects fondamentaux.

Dès les premières pages, l'auteure affirme que « le sexisme de la langue française ne relèv[e] pas de la langue elle-même, mais des interventions effectuées sur elle depuis le XVII^e siècle par des intellectuels et des institutions qui s'opposaient à l'égalité des sexes » (p. 9-10). On pourrait objecter qu'un certain sexisme préexiste aux interventions des grammairiens, sexisme que le français, comme les autres langues romanes, a hérité du latin. Ce sexisme n'est pas consubstantiel à la langue de manière transcendante, mais il reflète la domination masculine qui n'était pas moindre dans l'Antiquité ou au Moyen Âge qu'à l'époque

moderne, bien que celle-ci s'exprime dans des manières différentes d'une société à l'autre.

Avant les chapitres consacrés à la véritable masculinisation de la langue à l'époque moderne, on trouve un chapitre qui traite de la rime, particulièrement savoureux. Viennot fait remarquer que « *les notions de 'rimes féminines' et de 'rimes masculines'* » sont liées aux « *connotations que leur sonorité induit dans des esprits façonnés par le genre* » (p. 19). Les terminaisons en *-e* « *sont ressenties comme plus 'douces' que les autres, et assimilées aux femmes ; tandis que les sons 'durs' sont assimilés aux hommes, le tout par métonymie avec les qualités que les hommes veulent voir attachées aux unes et aux autres* » (p. 20). Et de citer des propos émis au XVI^e siècle qui paraissent aujourd'hui absurdes, sur la difficulté de maîtriser les noms en *-e* à la fin des vers, tout comme il est difficile de « *gouverner* » les femmes. L'auteure rappelle aussi que les théoriciens de la poésie ont fini par recommander l'alternance des deux types de rimes, ce qui « *constitue une autre déclinaison de cet anthropomorphisme* » (c'est-à-dire de la confusion entre genre dans la langue et genre social) et « *traduit l'idéal hétérosexuel des rapports humains* » (p. 21).

Ces analyses subtiles se retrouvent aussi dans les chapitres plus proprement consacrés au

sexisme dans la grammaire. Aux pages 66-71, Éliane Viennot retrace la mise en place de l'accord obligatoire au masculin des adjectifs épithètes en cas de deux noms coordonnés de genre discordant, accord qui s'est imposé petit à petit entre le XVII^e et le XIX^e siècle : possible déjà en français préclassique, celui-ci préférerait néanmoins l'accord de proximité. L'auteure cite à la page 70 une remarque du célèbre grammairien et lexicographe Louis-Nicolas Bescherelle, selon lequel « *l'euphonie exige que l'on énonce quelquefois le substantif masculin avant le féminin, quand l'adjectif n'a pas la même terminaison pour les deux genres* », et de donner l'exemple suivant : « *Cet acteur joue avec une noble et un goût parfaits* ». Si ce n'est que, dans l'exemple cité, le masculin n'est pas énoncé *avant* le féminin. Viennot a sans doute parfaitement interprété la pensée de Bescherelle, en suggérant que, pour lui, « *énoncer avant* » devait signifier « *dominer* » (*ibid.*).

Un peu plus loin, l'auteure fait encore preuve de finesse quand elle interprète comme sexistes certains phénomènes que, dans un premier temps, on pourrait être tenté de ne pas considérer comme tels. Dans les pages qui traitent des règles d'accord des participes présents (p. 71-74), elle rappelle qu'au XVI^e siècle, ceux-ci pouvaient encore s'accorder en genre et en nombre. Peut-être les grammairiens, en énon-

çant au XVII^e siècle la règle selon laquelle le participe présent reste « *invariable* », mais de fait est accordé au masculin singulier, ne pensaient-ils pas *consciemment* à leur coqueluche « *le masculin l'emporte sur le féminin* » et croyaient simplement introduire une règle qui leur paraissait tout à fait logique ; mais, dans les faits, la forme qu'ils imposent, c'est bien la masculine, qui est toujours employée comme une forme qui englobe la féminine.

Dans le chapitre consacré au genre des noms d'êtres inanimés (p. 83-90), Éliane Viennot montre la persistance des préjugés concernant la « *douceur* » et la « *force* » qu'elle avait déjà évoqués à propos des rimes : elle termine le chapitre sur une citation de Bescherelle (encore lui), selon lequel certains noms auraient peut-être reçu le genre masculin « *parce qu'ils présentaient des caractères de force et de puissance* », alors que les noms féminins « *offraient des caractères de grâce et d'agréments* » (p. 90). Ces stéréotypes renforcent la division genrée du monde, y compris non humain, ainsi que l'hétérosexualité obligatoire : Bescherelle suggère en effet auparavant que les noms masculins ont peut-être été donnés par des hommes, et les noms féminins par des femmes ! En dernière analyse, ces poncifs ont pour but de justifier la domination masculine, celle des êtres « *forts* » sur les êtres « *doux* ».

À propos des grammairiens du passé, l'auteure cite tous ceux qui ont le plus influencé la langue française – de Malherbe à Vaugelas à Bouhours à Bescherelle –, mais elle se souvient également des grammairiens moins connus, et surtout de quelques grammairiennes, comme Marguerite Buffet : leur intérêt ne réside pas nécessairement dans des visions moins étroites de la langue, mais dans le fait qu'elles ont été pour ainsi dire frappées par le tabou qui atteint souvent les intellectuelles du passé et les voue à l'oubli. En ce sens, la bibliographie est une mine d'informations pour les spécialistes mais aussi pour toutes les personnes qui voudraient s'orienter dans la forêt des grammaires anciennes.

Seules quelques petites modifications pourraient être apportées lors d'une éventuelle deuxième édition. Ici et là, Viennot définit « *linguistes* » les grammairiens du passé (p. 42, 46 et *passim*) : or, on s'accorde généralement pour réserver le terme de « *linguistique* » à l'étude du langage telle qu'elle a été inaugurée par Ferdinand de Saussure au début du XX^e siècle, ou tout au plus par les néogrammairiens au XIX^e : pour les siècles antérieurs on parle plutôt de « *grammaire* ».

Aux pages 14-15, l'auteure affirme que Christine de Pizan, écrivaine qui vécut entre le XIV^e et le XV^e siècle, aurait utilisé à dessein la forme *elles* pour le pronom de sixième personne,

s'opposant en cela à l'usage de ses contemporains, qui parfois utilisaient *ils* pour renvoyer à des femmes ou à des noms féminins. Comme l'auteure elle-même le rappelle, toutefois, « [c]et emploi du pronom personnel masculin pour désigner un référent féminin est alors assez courant » (p. 15) et, quelle que soit l'explication que l'on puisse donner de cette habitude, ailleurs dans les textes de Christine de Pizan – qui étaient copiés par des scribes, des hommes mais peut-être aussi des femmes – *ils* pour *elles* est bien présent, et l'intervention de l'écrivaine dans le choix de la forme est à exclure⁸.

Viennot semble être opposée à l'emploi du suffixe *-eure*, ou du moins à celui du mot *auteure* (auquel elle préfère *autrice*), qui serait un « néologisme » contraire à « l'histoire de la langue » et à « la diction française ». Ce suffixe a toutefois l'avantage de permettre les accords aux féminins sans se faire entendre dans un oral spontané, et va donc dans le sens des revendications des « *partisan·e·s de 'l'indifférence des sexes'* », ce que Viennot elle-même affirme être, bien qu'elle juge que la langue française « *est genrée. Inéluctablement* » – ce

qui serait peut-être aussi contestable (tout ceci à la page 110). De plus, ce suffixe est en réalité très ancien, car il est attesté depuis au moins le début du XV^e siècle⁹.

Ces quelques critiques, minimes, n'empêchent pas que l'on puisse affirmer que l'ouvrage est remarquable, par la subtilité de ses analyses, par le large éventail des sujets examinés concernant la langue – pas seulement la question souvent traitée des noms de fonctions, métiers, *etc.*, mais bien d'autres domaines –, par les pistes de réflexion qu'il suggère, enfin par son style très agréable à lire.

Andrea Valentini

Sciences du langage
Université Sorbonne nouvelle Paris 3,
CLESTHIA (EA 7345)

Kevin Floyd – *La réification du désir. Vers un marxisme queer*

(2013). Paris, Éd. Amsterdam, 308 p. (traduit de l'américain par Myriam Dennehy, Marion Duval, Clémence Garrot et Charlotte Nordmann).

Cet ouvrage tente de concilier deux traditions théoriques qui s'opposent habituellement : le marxisme et le *queer*. Ce dernier revient sur le caractère socialement construit des binarismes sexué (homme/femme) et sexuel (hétéro-/homosexuel) avec un intérêt majeur pour les 'marginalités' sexuelles qui subvertissent ces ordres. L'enjeu est de palier aux insuffisances respectives de ces

⁸ Voir Pizan (de) Christine (1999). *Epistre Othea* (Parussa Gabriella, ed). Genève, Droz, p. 140 ; Pizan (de) Christine (2001). *Le Livre de l'advison Cristine* (Reno Christine, Dulac Liliane, eds). Paris, Champion, p. LXI ; Marchello-Nizia Christiane (1997). *La langue française aux XIV^e et XV^e siècles*. Paris, Nathan, p. 224.

⁹ Voir : <http://feministesentousgenres.blogs.nouvelobs.com/andrea-valentini>.

pensées à partir de rapports de complémentarité que l'auteur propose de bâtir. Floyd considère que la compréhension de la réalité sociale en termes de *totalité* – soit l'ensemble des différenciations sociales soumis au mode de production capitaliste – permet au marxisme d'inclure les problématiques *queer*. Inversement, les 'formations *queer*' complexifient leur critique de l'hétérosexualité obligatoire en problématisant sa contribution à la reproduction du capital. À la suite de l'analyse de Lukács, le théoricien propose de questionner le positionnement *queer* dans la *totalité* – situé à la marge de l'ordre sexuel – à partir de son « *envers dialectique* », la réification. Ce concept désigne l'ensemble des activités humaines transformées et traitées en chose, impulsé par l'économie capitaliste. La réification traduit *objectivement* la constitution d'un monde chosifié qui réalise ses propres lois et qui s'impose aux travailleurs et aux travailleuses. *Subjectivement*, ce monde modèle la conscience des personnes de sorte que leurs facultés lui apparaissent comme des choses extérieures et que les rapports humains se résument à une médiation entre celles-ci. À partir d'un point de vue *queer*, Floyd reprend la dialectique lukácsienne et propose de montrer l'organisation dichotomique de la sexualité comme une forme de réification – celle du désir – invitant les personnes à se définir et à interagir

par rapport à une identification sexuelle imposée (de l'extérieur). Il suggère également de questionner la position *queer* sous la forme d'une différenciation sociale par le biais duquel la *totalité* apparaît. Le branchement opéré a ceci d'original qu'il présente un double intérêt. D'abord sur le plan théorique avec le rapprochement du marxisme lukácsien des canons théoriques du savoir *queer* (chapitres 1 et 2) ; puis un retour critique sur des courants hétérodoxes du marxisme (Marcuse puis Jameson) qui interrogeaient déjà la sexualité comme forme de praxis (chapitres 3 et 4). Sur le plan historique, l'ouvrage retrace une généalogie de l'homosexualité (en milieu urbain) dans les États-Unis du siècle dernier à travers les différentes phases du capitalisme (le fordisme puis le néolibéralisme). Il y montre à quel point les questions sexuelles et sociales sont indissociables et que l'État comme la société civile « *haïssent les queers* » (p. 301), en contradiction avec l'actuelle reconnaissance des gays dans l'économie néolibérale (chapitres 5). Ces passages entre la théorie et les faits historiques se réclament de la méthode marxienne, invitant à conceptualiser le développement historique et inversement à historiciser les concepts (p. 45).

Pour théoriser sa « *réification du désir* », Floyd se tourne vers deux philosophes incontournables de la critique *queer* : Michel

Foucault et Judith Butler. Les recherches du premier lui permettent de matérialiser cette généralisation de la forme marchande à toutes les pratiques sociales qui échappent à l'analyse économique de la réification lukácsienne. L'auteur note que les dimensions objective et subjective de la réification s'étendent au-delà du rapport de production et se répandent avec la multiplication des marchés. Dans l'ère fordiste de la production-consommation de masse, les « *schémas émotionnels de la vie* » transitent également par le marché (p. 68) et l'émergence de la psychanalyse (freudienne) reflèterait cette tendance. Foucault problématise cette science comme un discours de vérité régulateur qui définit la sexualité en deux catégories (hétérosexualité 'normale' et homosexualité 'perverse') assujettissant les individu·e·s. Cette psychiatrisation de la société menée par cette 'science réifiante' est une réponse à l'anxiété sociale liée au développement du capitalisme industriel. Pour penser cette réification scientifique, des aménagements théoriques sont suggérés. Ceux-ci traduisent une prise de distance avec une réification lukácsienne où le savoir domine la conscience (du travailleur), réduisant la subjectivité à un état de 'contemplation' où l'homme observe les choses passivement. À travers la psychanalyse, qui entendrait discipliner le corps désirable selon une hiérarchi-

sation binaire, Floyd opte plutôt pour un savoir assujettissant les corps. Le détour par les analyses foucaaldiennes a le mérite d'élargir les analyses de la réification en termes de domination, pour examiner la réélaboration des pratiques réifiantes par les sujets eux-mêmes. C'est ainsi que l'auteur montre la manière dont les homosexuels ont su subvertir leur pathologisation par la création de toute une vie sociale autour de leur stigmat, qui a émergé dans l'ombre de la consommation de masse. La compréhension de la réification comme rapport de pouvoir est un point marquant de l'ouvrage. Cette relecture interroge les 'conditions de possibilité' qui s'offrent aux subjectivités sexuelles minorisées et invisibilisées de se développer, voire de contester l'ordre capitaliste dans les termes de leur assujettissement – comme le suggérait déjà à son époque Marcuse, discuté dans l'ouvrage.

Dans un second temps, Floyd interroge une autre composante de la théorie *queer* – celle de la performativité de Butler – en tentant de la raccorder avec le développement du capital. Il rappelle que la philosophe considère les identités de genre comme des performances qui résultent d'un ensemble d'« *activités réitérées* » (performativité). L'effort continu que ces dernières exigent des individu·e·s assimile les performances de genre à du « *travail qualifié* », c'est-à-dire la transformation de la subjectivité en sujet

genré. Cette performance, précise Floyd, renvoie inmanquablement à une performance du désir. Le genre agit en effet *rétroactivement* sur celui-ci et le discipline de sorte qu'il s'accorde *in fine* avec l'ordre hétérosexuel. L'auteur ajoute que la particularité de ce 'travail' est qu'il ne produirait pas du capital. Au contraire, le corps accumule les capitaux en raison du fait que la masculinité dépend, selon lui, de la consommation et découle des multiples interpellations qu'elle dirige en direction des hommes (comme la presse masculine l'illustre). La constitution par la société de consommation d'un savoir social autonome et indépendant situe la masculinité dans le *temps abstrait*, c'est-à-dire une temporalité « *uniforme, abstraite* » qui « *ne dépend pas des événements mais [...] les détermine* » (p. 156). Cette norme de genre, qui prétend canaliser les désirs, transite par le capital et forme l'une des modalités par laquelle le capitalisme assure sa reproduction. La masculinité s'oppose ainsi au *temps concret* de la virilité, définie au XIX^e siècle comme une « *'qualité interne', une capacité à [...] la maîtrise de soi [...] – en particulier la maîtrise des pulsions sexuelles diffuses du corps – que les hommes adolescents sont supposés apprendre en mûrissant* » (p. 123). Si la consommation de masse œuvre en direction de l'hétérosexualité obligatoire, il

importe cependant de montrer les possibilités inattendues qu'elle offrait : le détournement des représentations masculines pour stimuler le désir homosexuel. Bien que prolongeant les réflexions de Butler, ce deuxième temps de rapprochement théorique laisse un goût d'inachevé. On ne peut que regretter l'absence de références aux travaux de Raewyn Connell et son concept de « *masculinité hégémonique* » qui ont le mérite d'articuler les questions de capital et de genre. L'analyse en question aurait suggéré à l'auteur que les performances de genre constituent des capitaux *en soi* à développer dans des domaines professionnels compétitifs. De même les femmes et la déconstruction de la féminité sont quasiment occultées tout au long de l'analyse. Globalement, l'ouvrage pêche surtout par son manque d'analyses sociologiques. La ville de New York et la société américaine sont les seules convoquées, laissant une impression d'une théorisation 'localisée' et restreinte. Il présente néanmoins une originalité théorique mais aussi un intérêt historique indéniable, en exhumant des faits autour d'un positionnement *queer* que l'histoire, y compris celle des luttes anticapitalistes, a trop tendance à oublier.

Franck Freitas

Doctorant en science politique,
Université Paris 8 – Crespaa-GTM

Collectif – *Réflexions autour d'un tabou : l'infanticide*

(2015). Paris, Cambourakis « Sorcières », 128 p.

Qu'il soit observé dans des sociétés lointaines ou anciennes, les sciences sociales ont généralement appréhendé l'infanticide comme un ensemble homogène de meurtres d'enfants, sans toujours y distinguer les meurtres de nouveaux-nés. Sur ce sujet, la sociologie française est restée assez silencieuse face à l'importance des recherches issues du champ médical et psychologique, à l'exception notable des travaux menés par une équipe pluridisciplinaire de l'Inserm dans le cadre d'une recherche sur les morts suspectes infantiles : à partir des dossiers recueillis auprès de tribunaux de trois régions françaises, une trentaine de cas d'homicides de nouveaux-nés ont fait l'objet d'une analyse sociodémographique qui examine notamment les profils des auteures et les caractéristiques de leur traitement judiciaire¹⁰. Mais l'ouvrage présenté ici propose une lecture originale des meurtres de nouveaux-nés : en les situant clairement en rapport avec la gestion de la fécondité, il réactualise l'interprétation longtemps donnée à ces crimes par les historiens ou les anthropologues (et aujourd'hui

comme tombée en désuétude), celle d'un moyen de réguler les naissances.

Réflexions autour d'un tabou : l'infanticide est issu d'un travail collectif et anonyme, dont les auteures précisent cependant être huit femmes de vingt-huit à soixante-quatorze ans, avec et sans enfants, partageant une activité militante. Interpellées par l'histoire d'une jeune femme incarcérée pour un infanticide puis par la médiatisation de l'affaire Courjault en 2006, elles ont, au fil de discussions et d'ateliers d'écriture, rédigé ce recueil de « réflexions » dans l'espoir de « lever le tabou, interroger cette société qui encore aujourd'hui pousse des femmes à vivre des infanticides et qui pour cela les condamne et les emprisonne » (p. 10). On entre immédiatement dans le vif du sujet avec le témoignage d'une femme qui a connu « neuf avortements dont, j'ai du mal à le dire, deux infanticides » (p. 19). En quelques pages, elle raconte, à une époque où la pilule n'est pas accessible, son « incroyable » fertilité, la honte qu'elle en tire, le fardeau des tâches domestiques, l'indifférence du mari, l'angoisse, à chaque rapport, de retomber enceinte malgré tous les « remèdes » essayés ; la voisine qui l'aide pour ses premiers avortements, puis le déménagement, les violences du conjoint, la solitude, l'impossibilité d'en parler et l'extrémité à laquelle elle se trouve conduite : cacher la grossesse,

¹⁰ Voir par exemple : Simmat-Durand Laurence, Vellut Natacha, Tursz Anne (2012). « Les néonaticides devant la justice : le reflet d'une ambivalence face à ces crimes ? » *Déviance et société*, vol. 36, n° 4.

accoucher sans bruit, se débarrasser du corps.

Une succession de textes courts traite ensuite différentes questions soulevées par les homicides de nouveaux-nés : les auteures dénoncent d'abord le « *jugement médiatique* » qui ressasse un discours moralisateur sur ces « *mauvaises mères* » ; elles constatent aussi l'hétérogénéité des peines prononcées dans ces affaires, qui tient en partie au talent des avocats pour convaincre les jurys d'assises que leurs clientes étaient atteintes d'un « *déni de grossesse* », comme si seule la maladie mentale pouvait expliquer ces actes. Contre l'idée communément admise que toutes les femmes ont aujourd'hui les moyens d'éviter de mettre au monde des enfants non désirés, l'ouvrage déploie son argumentaire : s'appuyant sur les productions de féministes matérialistes et sur des documents du Planning familial, les auteures rappellent que la maternité est une construction sociale et retracent l'histoire des luttes pour l'accès à la contraception et à l'avortement, soulignant les obstacles auxquels les femmes se heurtent encore pour éviter ou interrompre des grossesses non voulues. Illustrés par quelques témoignages, les textes décrivent les limites de l'accès à l'IVG (interruption volontaire de grossesse) ou à l'IMG (interruption médicale de la grossesse), la remise en cause de l'accouchement sous X, les

insuffisances de l'éducation sexuelle à l'école, la construction sexuellement différenciée des rôles vis-à-vis de la procréation ou encore la place réduite qu'occupent les hommes dans la répartition des tâches domestiques et leurs rares mises en cause dans les affaires d'infanticide.

Il serait vain de tenter de présenter ici toutes les idées développées dans ce recueil ; notons qu'elles tendent à faire la démonstration d'un lien entre, d'une part des normes sociales qui assignent aux femmes un destin maternel sans garantir à toutes une réelle autonomie dans la gestion de leurs capacités reproductives ; d'autre part, les homicides de nouveaux-nés que certaines peuvent commettre. « *Par cette réflexion, nous voulons [...] avoir une lecture sociale ou politique et non pas psy ou judiciaire...* » (p. 24). Cette ambition a le mérite d'ouvrir une brèche dans les discours habituellement produits sur le sujet de l'infanticide, qui renvoient toute explication de cet acte à des causes pathologiques ou à un trouble psychique ; les auteures dénoncent ainsi un traitement pénal et médiatique stigmatisant, dominé par les normes sociales encadrant la procréation, depuis la sexualité jusqu'à l'élevage des enfants.

Cette fructueuse mise en perspective souffre cependant d'une limite : le choix qui est fait tout au long de l'ouvrage d'employer le terme d'« *infanticide* » pour

désigner les homicides de nouveaux-nés. Or, une tuerie en milieu scolaire, le décès d'un jeune enfant sous les coups de son père ou l'étouffement d'un nouveau-né par sa mère, aussi différents qu'ils soient, sont tous des actes infanticides. Le *néonaticide* en revanche désigne l'homicide du nouveau-né ; ce terme a été proposé par le psychiatre Philip Resnick en 1969 après avoir mis en évidence les particularités de cette sous-catégorie d'infanticide à partir d'une méta-analyse de la littérature clinique : les néonaticides se caractérisent selon lui par un contexte de grossesse non voulue, généralement dissimulée à l'entourage, un accouchement solitaire suivi de l'élimination du nouveau-né, l'absence de pathologie mentale de l'auteure. On ne peut que regretter le choix des auteures de préférer au terme de néonaticide, jugé trop « *lourd* », celui d'infanticide, qui malheureusement occulte la spécificité de ces actes, alors que démontrer cette spécificité est l'objet même de l'ouvrage.

Mais au-delà de cette précision terminologique, et outre le remarquable effort de penser le néonaticide dans le système de genre qui organise le rapport des femmes à la procréation, ce livre présente un autre intérêt, celui de stimuler la réflexion sur les épistémologies féministes du 'point de vue'. « *Nous ne sommes pas des chercheuses, nous sommes*

parties de nos vécus, de nos places de femmes. Nous nous sommes nourries de nombreuses lectures et notre analyse s'est consolidée au fil de nos échanges. Nous n'étions pas des spécialistes de l'infanticide avant d'écrire ce livre et n'en sommes pas plus aujourd'hui. Nous avons simplement envie de partager notre réflexion. » (p. 7). Et plus loin : « *Ce qui nous a rassemblées et qui nous rassemble, ce n'est pas le fait d'être mères ou pas, mais le fait d'être, parce que femmes dans cette société, toutes traversées par les questions de maternité. [...] Or nous sommes de celles qui pensent qu'il ne faut pas laisser aux spécialistes le monopole de la réflexion et de la parole sur les sujets qui nous concernent directement.* » (p. 21). Si le propos relève bien du partage d'idées plutôt que d'une analyse fondée sur une enquête empirique, il présente tout de même un réel intérêt d'un point de vue scientifique puisqu'il offre sur les homicides de nouveaux-nés un contre-discours à la représentation dominante coproduite par les experts du psychisme, les professionnels de justice et les médias à l'occasion de leur traitement judiciaire. En affirmant le rôle de la subjectivité des femmes dans la production de la connaissance sur les néonaticides, cet ouvrage constitue donc une invitation à explorer l'expérience des auteures de ces actes et à interroger l'éventualité de biais andro-

centriques dans le traitement social qui leur est habituellement réservé.

Julie Ancian

Doctorante en sociologie à l'EHESS
(Cermes3-Iris)

Catherine Ménabé – *La criminalité féminine*

(2014). Paris, L'Harmattan « BibliothèqueS de droit », 424 p.

En France, les femmes représentent 15 % des personnes mises en cause, 10 % des condamnées et 3 % des détenues, des chiffres qui témoignent de la marginalité de la criminalité des femmes. Constatant que malgré son existence, cette criminalité demeure, en France, une thématique minoritaire, bénéficiant de peu de visibilité tant dans les débats que dans les travaux de recherche, Catherine Ménabé considère que la recherche juridique française ne peut plus ignorer ces femmes criminelles. C'est donc avec un regard de juriste que celle-ci s'attèle à cette tâche.

Rappelant que le droit ne reconnaît pas le genre¹¹, l'auteure fait le choix de n'utiliser que le terme de sexe, en admettant cependant que l'objet de son étude correspond davantage au sexe social qu'au sexe biologique. Aussi indique-t-elle que l'analyse de la place accordée aux femmes dans le traitement de la criminalité est intrinsèquement liée aux représentations et à la place

qu'occupent les femmes dans la société. La question centrale consiste ainsi à se demander si le traitement de la criminalité des femmes en France n'est pas conditionné par la place sociale de ces dernières dans la société. Un conditionnement 'sexuel' qui viendrait expliquer la sous-représentation de la criminalité des femmes. Ainsi, l'objectif de cette étude est de déconstruire les mythes de la criminalité féminine en se dégageant des stéréotypes, et de mettre en lien égalité des sexes et égalité pénale dans le traitement de la criminalité.

Partant de l'hypothèse que le conditionnement 'sexuel' de la criminalité des femmes est à l'origine d'une réaction pénale différenciée, Catherine Ménabé divise son étude en deux parties, d'une part la déconstruction des stéréotypes attachés à la nature de la criminalité des femmes ; d'autre part, la répression de la criminalité, afin de déterminer les inégalités sexuelles susceptibles de découler d'un traitement pénal différentiel.

Dans sa première partie, elle s'intéresse aux représentations traditionnelles de 'la femme criminelle' : l'auteure aborde ici les questions de conjugalité, de maternité, de faiblesse physique, psychologique, économique et de sexualité. S'intéressant à l'adultère et à l'avortement, autrefois considérés comme des infractions typiquement féminines, ou encore aux violences conjugales (où 'la

¹¹ Sauf exception en droit civil dans le cadre de la modification de l'état civil.

femme' est majoritairement dépeinte comme victime), Catherine Ménabé démontre l'artificialité de ces représentations criminelles. Sur la question de la maternité, elle développe une approche originale puisqu'elle présente des femmes face au refus d'enfant (avortement, infanticide¹²) et d'autres face au désir d'enfant (enlèvement, non-présentation ou soustraction d'enfant). Ainsi, l'auteure s'intéresse tant aux femmes en opposition qu'à celles en accord avec les attentes sociales dévolues aux rôles sociaux féminins notamment celui, central, pour accéder à la 'normalité', de la maternité. La criminalité 'maternelle' ainsi abordée permet de mettre en balance l'image de la mère criminelle, puisque cette dernière n'est plus uniquement celle qui porte atteinte à la santé, au bien-être et à la vie de ses enfants, elle est aussi celle qui désire de manière démesurée un enfant. L'auteure souligne cependant la persistance de l'indulgence judiciaire à l'égard des mères malgré la réalité de cette délinquance 'maternelle'.

Elle se penche, ensuite, sur les infractions concernant les femmes perçues comme appartenant au 'sexe faible' ou comme objet

sexuel. Faisant référence à Cesare Lombroso, Adolphe Quételet ou encore Otto Pollack ou à diverses affaires criminelles, l'auteure met en lumière la construction littéraire et médiatique de la criminalité des femmes comme criminalité spécifique. Elle y décrit l'influence du rôle social des femmes, notamment du rôle maternel, dans la construction de cet imaginaire collectif, autour de la faiblesse supposée des femmes. Elle souligne que celles-ci sont majoritairement perçues comme objets sexuels, c'est-à-dire d'abord comme victimes plutôt que comme criminelles sexuelles. Selon l'auteure, ce mythe de l'a-criminalité sexuelle des femmes est alimenté par des dispositions légales imprécises et inégalitaires¹³, ainsi que par la persistance de stéréotypes sexuels qui excluent les femmes du champ des infractions sexuelles.

Selon l'auteure, ce mythe de l'a-criminalité serait la conséquence d'une approche et d'un traitement différentiel de la criminalité des femmes. Cette difficulté à se représenter les femmes criminelles influencerait sur sa prise en compte et sa prise en

¹² NDLR : Sur l'utilisation du terme de 'infanticide', plutôt que celui de 'néonaticide' (ce dernier étant « une sous-catégorie d'infanticide »), voir la note de lecture de Julie Ancian sur l'ouvrage collectif *Réflexion autour d'un tabou : l'infanticide*, dans ce même numéro.

¹³ Comme la définition du viol que l'auteure considère comme imprécise puisque que le viol est défini comme « tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit » (article 222-23 du Code pénal), il n'est pas précisé s'il s'agit de pénétration par le sexe ou dans le sexe. Ainsi, une masturbation ou une fellation sous la contrainte ne peuvent être légalement entendues comme un viol.

charge effective par le système judiciaire. La criminalité des femmes ne serait pas une criminalité stéréotypée car elle présenterait, malgré tout, des spécificités par rapport à la criminalité masculine. Cette variable 'sexe' à l'origine de ces spécificités jouerait un rôle dans la commission d'infraction mais surtout dans la répression de ces infractions. Catherine Ménabé aborde ici la seconde partie de son ouvrage, consacrée à la répression de la criminalité des femmes, qui est étudiée en deux temps : les spécificités de la réaction sociale, puis les spécificités de l'incarcération des femmes.

L'auteure débute cette seconde partie en rappelant que les femmes représentent 15 % des personnes mises en cause, pour finir à 10 % des condamnées et à 3 % des détenues. Ainsi, non seulement les femmes semblent commettre moins d'infractions mais elles sont aussi moins sanctionnées. Ce paradoxe s'expliquerait par l'existence d'un traitement judiciaire différentiel en fonction du sexe. En effet, l'auteure revient sur les connaissances acquises et développées par des auteurs comme Cesaere Lombroso, Emile Durkheim, Gabriel Tarde, Adolphe Quetelet, ou plus récemment Maurice Cusson, qu'elle transpose ensuite aux femmes criminelles. Leur rôle maternel (femme comme garante du foyer), leur faiblesse physique supposée, une socialisation

différentielle... sont autant d'éléments qui expliqueraient la moindre participation des femmes à la criminalité, avec seulement 15 % des personnes mises en cause. Ainsi, le sexe féminin serait « *un atout dans la délinquance* » (p. 270), puisque d'une part, il conditionnerait les femmes dans une réalité sociale loin de la criminalité ; d'autre part, il favoriserait la sortie du système judiciaire. Cependant, pour celles dont la culpabilité les a conduites en prison, la prise en charge pénale est différente de celle des hommes.

Dans ce dernier chapitre, l'auteure décrit les conditions de détention des femmes en les comparant à celles des hommes. Plusieurs constats émergent : tout d'abord, l'isolement des femmes détenues en raison notamment du principe de non-mixité et du faible nombre de femmes incarcérées ; ensuite, le fait que les hommes surveillants ne peuvent entrer en contact direct avec les femmes détenues, tandis que les femmes surveillantes peuvent le faire avec les hommes détenus. Se dessine ici, la persistance de certains stéréotypes, comme celui de la faiblesse des femmes, qui impose aux femmes de ne pouvoir bénéficier des mêmes conditions d'emprisonnement que celles des hommes. Par ailleurs, l'auteure rend compte de différences de salaire carcéral entre les femmes et les hommes détenu-e-s et des propositions d'emplois stéréotypés.

En effet, ces femmes, à l'instar des femmes non détenues, bénéficieraient d'un salaire mensuel de 13 % à 30 % inférieur à celui des hommes pour un travail identique. De plus, dans les maisons de détention, soit les établissements qui reçoivent les condamné·e·s à de longues peines, les activités professionnelles sont largement stéréotypées tant pour les hommes que pour les femmes. On proposera aux femmes de la couture ou un emploi en centre d'appel, et aux hommes la métallerie et l'imprimerie, soit des métiers considérés comme plus manuels. On constate ainsi des conditions d'incarcération différentes et inégalitaires entre hommes et femmes, fondées sur la survivance de stéréotypes sexuels. Des inégalités qui se retournent à la faveur des femmes lorsqu'on se penche sur la maternité des détenues, ces dernières pouvant, en effet, bénéficier d'une prise en charge carcérale spécifique en raison de leur rôle maternel. Une adaptation pénale qui n'est pour le moment pas proposée aux pères.

Cet ouvrage, issu de la thèse en droit de Catherine Ménabé, est construit comme un manuel juridique qui cherche à dresser un portrait de la délinquance des femmes en France. Il met en lumière la particularité 'subie' de la criminalité des femmes, qui apparaît comme conditionnée par des stéréotypes de sexe. Une persistance de mythes et d'attentes

sociales qui témoignent d'un rapport social de sexe, problématique dans l'accomplissement de l'œuvre de justice. On peut regretter cependant que l'auteure n'entre pas suffisamment dans la critique du système judiciaire genré en France. Néanmoins, sans pour autant combler le manque notable de données en matière de délinquance féminine, le grand intérêt de l'ouvrage de Catherine Ménabé est de présenter la réalité de la délinquance des femmes encore trop méconnue en France.

Céline Debruille

Doctorante en sociologie,
Université de Perpignan

Julie Lavigne – *La traversée de la pornographie. Politique et érotisme dans l'art féministe*

(2014). Montréal, Remue-ménage, 234 p.

Généralement, même si nous *sommes* et nous *avons* un corps, il reste que nous avons tendance à oublier cette entité fondamentalement sociale qui nous permet d'entrer en relation avec les autres, de nous construire, d'appréhender les normes sociales, voire de les contester¹⁴. De la même manière, les discours sur la pornographie et l'érotisme tendent à être plutôt dichotomiques, divisant l'argumentaire entre une association de l'explicite et du plaisir charnel avec la pornographie et un lien direct entre l'art et le mystère avec l'érotisme, comme nous avons pu

¹⁴ Butler Judith (2009). *Frames of War: When is Life Grievable?* London & New York, Verso.

le voir sur les débats du film *50 nuances de gris* paru récemment¹⁵. C'est justement une reconstruction de sens autour de l'érotisme et de la pornographie en proposant un retour à « *la problématique de la représentation du corps féminin* » (p. 18) qui devient la colonne vertébrale de l'œuvre de Julie Lavigne.

Composé de huit chapitres bien figulés et théoriquement très solides, ce livre vient chambouler nos perceptions et préjugés acquis et répétitifs sur l'érotisme et la pornographie. Cette œuvre, qui sait harmoniser théorie féministe, philosophie et histoire de l'art, est le résultat de plus de quinze ans de recherche sur le sujet et suggère une réconciliation entre l'érotisme et la pornographie à partir de l'analyse de certaines œuvres féministes parues dans les années 1990. Signalant une brèche claire dans la théorisation de la pornographie et de l'érotisme en rapport avec la théorie féministe et l'art, l'auteure propose de combler ce vide : « *C'est donc la problématique de la relation érotisme/pornographie en conjonction avec la mutation au sein du mouvement féministe que je désire étudier dans cet ouvrage* » (p. 22). Pour ce faire, Lavigne utilise une méthodologie centrée sur quelques œuvres artistiques :

elle préconise donc une approche plutôt qualitative donnant priorité aux artistes Carolee Schneemann, Pipilotti Rist, Annie Sprinkle et Marlene Dumas.

L'auteure a choisi des œuvres artistiques qui représentent la « *sexualité de manière explicite* » (p. 16), signifiant que son objectif est de rendre compte des « *emprunts à la pornographie dans le travail artistique féministe contemporain* » (p. 21). Pour ce faire, elle analyse dans un premier temps le travail de Schneemann : *Eye Body: 36 Transformative Actions* (1962) et *Interior Scroll* (1975). Les deux œuvres sont des performances : la première donne la centralité au propre corps nu de l'artiste comme revendication politique et réappropriation de ce corps féminin, abordant « *l'épineuse question de l'objectivation de la femme en art* » (p. 96) ; la seconde pièce d'art « *relativise le concept d'érotisme et de femme érotique* » (p. 117), alors que Schneemann lit un texte écrit sur un ruban qu'elle extrait de son vagin durant la performance, touchant ainsi la problématique de l'essentialisme. Dans un deuxième temps, Lavigne explore une vidéo de l'artiste suisse Pipilotti Rist, *Pickelporno* (1992) : l'œuvre est une vidéo de douze minutes qui montre les relations corporelles entre deux protagonistes où les images montrant les caresses se mêlent à des captations visuelles de la nature utilisant l'humour et « *visant à*

¹⁵ Bonnett Piedad (2015). "Sexo duro, sexo rosa". *El Espectador*. Extrait de <http://www.elespectador.com/opinion/sexo-duro-sexo-rosa-columna-548117>

dédramatiser le discours autour de la sexualité, de l'érotisme et de la pornographie » (p. 144). La troisième artiste analysée est Annie Sprinkle avec sa vidéo *The Sluts and Goddesses Video Workshop* (1992) que Lavigne qualifie d'hybride. Il s'agit d'une vidéo artistique mais aussi didactique « d'éducation sexuelle pour femmes et un manifeste féministe prosexe » (p. 159) où Sprinkle vise l'épanouissement et la transformation des pratiques sexuelles féminines à partir de ses témoignages sur sa propre vie sexuelle. Finalement, les dernières œuvres étudiées sont celles de Marlene Dumas, *Porno Blues* et *Porno as Collage* (1993) : dans les deux cas, ce sont six lavis d'encre sur papier qui ont été peints à partir de photographies existantes (p. 183) et à partir desquelles Lavigne travaille les notions d'abjection, d'ambiguïté des sexes et de transgression de la norme identitaire.

Le livre est divisé en deux sections : une première, plus théorique, vient présenter les distinctions historiques entre pornographie et érotisme, où l'auteure insiste sur les discours anti-pornographiques de certains courants féministes. Cette section présente également les apports (et limitations contextuelles) de Georges Batailles à la compréhension de l'érotisme en plus d'aborder, dans le chapitre 3, l'importance de la notion de fantasme dans la conceptualisation

de la pornographie, se fondant notamment sur des auteures comme Judith Butler et Jessica Benjamin. Finalement, cette section s'achève avec une réarticulation du binôme pornographie-érotisme où l'auteure tente d'aborder la pornographie sans jugement de valeur et nous invite plutôt à la comprendre comme faisant partie de l'érotisme, comme étant de « nature érotique » dans le contexte occidental (p. 88).

La deuxième section fait l'étude de quatre artistes qui, selon Lavigne, ont su repousser les limites de la pornographie en déconstruisant le régime hétéro-normatif des représentations traditionnelles de celle-ci, qui sont le plus souvent axées sur le plaisir masculin extériorisé par l'éjaculation. Elle plonge d'abord dans l'univers de l'Américaine Carolee Schneemann qu'elle considère comme une pionnière pour son étude sur l'art féministe et le rapport au corps, puis elle analyse aussi les bandes vidéo d'Annie Sprinkle et Pipilotti Rist et démontre que celles-ci imitent « la norme sexuelle que représente la pornographie afin de la subvertir » (p. 206). Finalement, et je dirais de manière très rigoureuse, Lavigne examine les peintures, qui sont en fait réalisées à partir de vraies photographies, de la Sud-africaine Marlene Dumas. À travers ces œuvres, elle exprime une forte critique du phallocentrisme de la pornographie et des inégalités qui la

composent en rapport avec les luttes de pouvoir qui la façonnent et perpétuent un érotisme féminin restrictif. De là, elle établit l'importance de l'intersubjectivité : en démontrant que Dumas réduit « *la distinction entre le sujet et l'objet sexuel* » (p. 209), elle met l'accent sur les capacités de transgression et affirme que « *la pornographie représente la limite discursive ou une forme d'interdit ou plutôt de limite sexuelle qui, lorsque transgressée ou traversée, fait chavirer la représentation dans l'érotisme* » (p. 210).

Dans sa réflexion critique sur l'essentialisme et l'objectivation du sexe féminin dans la pornographie, et face à une certaine attitude généralisée de dépréciation de la pornographie par rapport à l'érotisme, l'auteure conclut avec une confrontation de trois théoriciennes du genre très importantes pour son argumentaire : Luce Irigaray, Judith Butler et Rosi Braidotti. Afin de soutenir son point sur la métapornographie, Lavigne souligne : « *Bien que ces trois dernières féministes pensent l'imitation de manières très diverses, elles convergent sur un point : l'imitation est le seul moyen intelligible pour transformer la société patriarcale et hétérosexiste* » (p. 206). En se basant sur l'imitation, Lavigne analyse comment cette répétition vient opérer un déplacement de ce dispositif traditionnel de la pornographie vers une critique artistique et féministe.

Elle vient donc marquer le point tournant de son œuvre, c'est-à-dire la capacité des œuvres présentées à subvertir la norme patriarcale et phallogocentrique de la pornographie, par un excès de représentation du corps et du désir féminin.

L'auteure nous laisse un peu sur notre faim : bien qu'elle explique clairement dans son analyse des œuvres d'art comment celles-ci contestent le phallogocentrisme de la pornographie, elle ne délimite pas clairement ce qu'elle entend par métapornographie mise à part les dernières pages du livre. Bien qu'elle laisse entrevoir une certaine réponse en proposant une radicalisation de la pornographie pour justement transformer les normes patriarcales en vigueur en relation avec la représentation visuelle, à mon avis, elle n'éclaire pas suffisamment ce que pourrait être ce cadre théorique qui tente de se démarquer de la post-pornographie. Peut-être aussi nous laisse-t-elle tracer notre propre traversée de la pornographie car il ne fait pas de doute que le livre nous permet de réfléchir non seulement aux cadres de formation, d'émergence et de persistance de l'érotisme et de la pornographie à travers des normes, mais aussi nous propose de repenser notre propre relation avec le désir et la sexualité. Même si l'auteure laisse délibérément un point interrogatif, elle semble invoquer les lecteurs et lectrices à une réflexion critique

de la pornographie à partir de la pornographie elle-même ; par l'excès pornographique visuel que ces femmes artistes utilisent dans leurs œuvres, Lavigne tente de montrer qu'il est possible que la pornographie ait « *un discours sur son médium* »¹⁶. Il s'agit d'une sorte de radicalisation des normes centrées sur le sexe masculin pour revendiquer une subversion de la norme, une perception plus holistique de la sexualité et du désir féminin.

Priscyll Anctil Avoine

Professeure et chercheuse,
Universidad Santo Tomás
et Universidad Industrial
de Santander (Colombie)

Jacqueline Laufer – *L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes*

(2014). Paris, La Découverte « Repères. Sociologie », 127 p.

Comme l'exige la collection, ce livre est en même temps le plus complet et le plus clair possible, alliant, de la part de son auteure, une écriture serrée et une très grande amplitude de références. Une quinzaine d'encadrés alimentant surtout les deux premiers chapitres aident le lecteur et la lectrice par des mises au point sur des sujets juridiques ou

sémantiques, rendant le livre facile à utiliser, pédagogique.

L'ouvrage est divisé en quatre chapitres, une introduction et une conclusion.

L'introduction fait état de la situation actuelle et rappelle les écarts, en pourcentage et niveau de rémunération, existants entre hommes et femmes en France. Et les stéréotypes et normes sociales diffuses qui, aux yeux de certains, les justifient.

Ceci posé, le premier chapitre examine les évolutions législatives qui se sont produites depuis 1970 (gouvernement Chaban-Delmas), avec une première loi sur l'égalité de rémunération pour des responsabilités similaires, suivie par une série de lois portant sur le même thème, parfois élargi (lois de 1983, de 2001, de 2006, de 2010, de 2012).

Cette succession de lois sur l'égalité professionnelle donne l'impression d'un schéma sartrien avec un projet constant, celui de l'égalité, mais un pratico-inerte compact sur lequel il faut constamment revenir à la charge pour espérer obtenir des résultats. Modifier constamment la loi, pour lui donner plus de force, d'étendue et d'effectivité dans son effort de transformer les mœurs.

Dans les trois chapitres suivants, Jacqueline Laufer examine les raisons de ce pratico-inerte en analysant les principes juridiques avancés pour faire évoluer les lois dans le sens désiré, puis l'attitude des acteurs majeurs

¹⁶ Lavigne Julie (2007). « Érotisme féministe en art ou métapornographie. Le sexe selon Carolee Schneemann, Annie Sprinkle, et Natacha Merritt ». *Symposium: Canadian Journal of Continental Philosophy*, vol. 11, n° 2.

contribuant à créer des dynamiques de leur application (l'État, l'entreprise, le syndicat). Enfin elle se concentre sur un des acteurs, l'entreprise, et analyse les accords par lesquels elle se lie avec la société pour plus d'égalité.

La mise en œuvre du cadre juridique français, nous dit-elle, doit beaucoup à la Communauté européenne : durant un demi-siècle qui va du traité de Rome de 1957 au traité de Lisbonne de 2007, les égalités de droit, économiques et sociales seront constamment présentées par elle comme des buts à atteindre.

L'auteure juge d'importance le déplacement de la charge de la preuve en matière de discrimination ou de harcèlement : que ce soit à l'employeur de faire la preuve de l'inanité de l'accusation par l'employée. Un autre élément majeur pour elle, dans la dynamique de réduction de l'inégalité entre les sexes, est le fait de cesser de considérer les femmes comme le 'sexe faible' en supprimant les lois protectrices du familialisme de la seconde moitié du XX^e siècle, telle l'interdiction du travail de nuit. Une bienveillance perverse au sens de Machiavel qui nourrirait les stéréotypes inégalitaires et mérite de disparaître. Mais, disposition légale longue et difficile à éradiquer, puisqu'inscrite dans les conventions collectives.

Jacqueline Laufer insiste sur l'importance du troisième programme d'action (1991-1999) de

la Communauté européenne, dite de « Gender Mainstreaming », analysé dans le n° 44 de cette revue, visant à ce que ni l'éducation, ni le recrutement, ni la formation permanente ou la promotion ne contiennent des traits conduisant à l'inégalité professionnelle. Et que l'organisation du temps de travail soit évaluée au prisme de la relation sexuée.

Nous sommes, ensuite, invité-e-s à suivre les déclinaisons de ces principes dans le droit français. Pour ce faire, nous devrions accepter d'importantes distinctions sémantiques dans les développements de l'action juridique, comme la différence entre égalité, parité, mixité et équité. Distinctions qui semblent imposer la création d'une expertise, nécessaire aux yeux de l'auteure pour lutter avec efficacité contre la discrimination sexuée.

Le troisième chapitre étudie l'action passée et présente des principaux acteurs français pouvant intervenir dans le domaine de l'égalité. L'État d'abord, dont Jacqueline Laufer affirme qu'il cautionne un féminisme d'État. Féminisme qui se traduirait dans la création d'instances comme le Haut conseil à l'égalité. Elle nous demande de nous souvenir de la création, dès 1972, du Comité du travail féminin où travailleront les premières féministes universitaires comme Madeleine Guibert ou Andrée Michel.

Elle remémore la naissance, plus tard, de la HALDE (Haute auto-

rité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) remplacée désormais par le Défenseur des droits. Puis, en parallèle de ce dynamisme central, les attitudes des deux autres acteurs institutionnels : les syndicats, dont elle décrit à la fois la lente féminisation des dirigeants et la prise en compte tout aussi progressive des discriminations sexuées. Puis les organisations économiques et administratives. Elle réservera son quatrième chapitre à l'analyse du monde entrepreneurial, se contentant, dans celui-ci, de rappeler les accords tripartites en vue de la promotion des discriminé·e·s, ainsi que la constitution de mesures institutionnelles visant à créer l'expertise qu'elle appelait de ses vœux dans le chapitre précédent.

Le quatrième chapitre analyse les différentes méthodes, mises en place par les entreprises et le secteur public, sous l'impulsion des organisations mêmes ou d'un régulateur-contrôleur extérieur, pour atteindre l'objectif de l'égalité. Les accords d'entreprise ou de branche dans le domaine privé, ou d'administration dans la fonction publique, sont scrupuleusement rappelés et commentés. On passerait ici du pratico-inerte sartrien au mythe de Sisyphe, parfois avec quelques résultats encourageants, quand on constate qu'en 2009, 70 % des entreprises du CAC 40 avaient un 'accord égalité'.

Bref, un livre très documenté, clair et pédagogique, prêt à

nourrir de références et de faits des générations d'étudiant·e·s en études de genre et à rappeler au public intéressé cette tendance vers l'égalité qui reste, comme le souligne Jacqueline Laufer dans sa dernière phrase, l'enjeu d'un perpétuel combat.

Pierre Tripier
Sociologue

Isabelle Attané, Carole Bruegilles, Wilfried Rault (eds)
– *Atlas mondial des femmes, les paradoxes de l'émancipation.*

(2015). Paris, Autrement « Atlas/Monde », 96 p.

C'est un tout nouvel *Atlas mondial des femmes*, tant sur la forme que sur le fond, qu'ont dirigé Isabelle Attané, Carole Bruegilles et Wilfried Rault, en partenariat avec l'Institut national d'études démographiques (Ined). Les auteur·e·s y ont pris le parti de traiter moins de thématiques que dans l'ouvrage précédent, pour problématiser et condenser davantage les sujets abordés. En effet, la publication de 2003, traduction de l'ouvrage de la géographe états-unienne Joni Seager, abordait des thématiques en apparence plus diverses (l'*Atlas* est passé de 128 à 96 pages), mais offrait une approche chiffrée assez brute et segmentée, où les illustrations prenaient largement le dessus sur les explications. Cet ouvrage, qui n'est pas une réédition mais un travail collectif original, dilue ainsi certains thèmes, pour en aborder d'autres inédits,

mais offre surtout un panorama actualisé, condensé et nécessaire, suivant les évolutions conceptuelles et lexicales récentes. On découvre ainsi un atlas où les illustrations de Cécile Marin travaillent de concert avec les explications de vingt-cinq spécialistes, dans un équilibre visuel qui réussit le pari du graphisme sobre mais coloré.

Chaque double-page est rédigée par une personne spécialiste, souvent sociologue ou démographe, telle une multitude de fiches approfondies et synthétiques, au plus près des interrogations contemporaines sur la situation des femmes. Elle s'appuie pour ce faire sur les données statistiques et démographiques nationales et internationales, tout autant que sur des faits historiques et juridiques. Loin des oppositions binaires simplificatrices, les graphiques, cartes et chronologies se répondent et se complètent, comparant les situations entre femmes et hommes, selon les générations et les classes sociales, et à différentes échelles (nationale, avec certains zooms sur la France, régionale, mondiale). Si l'on peut constater des avancées pour les femmes dans certains domaines ou parties du monde (sur les droits politiques ou l'indépendance économique), les mêmes domaines peuvent ailleurs être en recul ou en stagnation. De nouveaux problèmes plus insidieux (orientation dans l'enseignement supérieur, reconnaissance sportive ou artis-

tique) apparaissent parfois là où on croyait l'égalité atteinte, tandis que les avancées globales obtenues jusqu'en 1995 avec la dernière grande conférence mondiale des femmes de Beijing, ont depuis lors laissé place à des réactions conservatrices, ce que les courants féministes appellent couramment *backlash*. C'est à toutes ces situations complexes et ambiguës que fait écho le sous-titre, « Les paradoxes de l'émancipation ».

L'ouvrage se divise en cinq grands chapitres qui suivent une logique transversale plutôt que strictement thématique, ce qui explique la limitation apparente du nombre de sujets traités. La première partie s'intitule ainsi logiquement « Disposer de son corps », puisque c'est là le droit le plus fondamental des individu-e-s, condition nécessaire pour obtenir tous les autres. On y débat de la composition générale de la population à l'échelle mondiale et de ses variations régionales, telles que la surreprésentation des garçons en Asie, due à la surmortalité des filles et aux avortements sélectifs. Les femmes vivent cependant en moyenne plus longtemps que les hommes, bien que cela soit généralement dans de moins bonnes conditions, phénomène aggravé dans les classes ouvrières. On traite ensuite des questions reproductives, avec la contraception, le droit à l'avortement, la mortalité maternelle et les soins pendant la grossesse et l'accouche-

ment. Le chapitre s'achève sur les violences sexistes et sexuelles, principalement analysées à l'échelle européenne pour des questions de définitions (viol, fémicide) ou spécifiquement localisées en Afrique dans le cas des mutilations génitales.

Continuant sur les questions de droit à disposer de son corps, le chapitre suivant sur la sphère privée débute avec la sexualité (notamment l'homosexualité féminine, mais aussi la sexualité des femmes ménopausées), puis traite de la mise en union et de ses conséquences (transmission du nom de famille, prise en charge de la dépendance des personnes âgées). La troisième partie se penche quant à elle sur la socialisation et les stéréotypes, en particulier les différenciations qui sont faites dès l'enfance entre garçons et filles. Ainsi, si la scolarisation de ces dernières a largement progressé et qu'elles ont en moyenne de meilleurs résultats que les garçons, elles subissent encore des discriminations importantes concernant leur orientation et la longueur de leurs études. De manière universelle, les femmes sont reléguées à quelques domaines professionnels, encore largement sous-représentées dans les médias et la production de films, alors qu'elles sont davantage poussées à avoir des activités culturelles. Ces différences de socialisation sont particulièrement évidentes lorsqu'on se penche sur les activités

sportives et la construction des corps, où les idéaux esthétiques sont totalement soumis à des normes de genre.

Des stéréotypes ancrés, bien que variables dans le temps et l'espace, expliquent en grande partie les inégalités flagrantes encore présentes dans la sphère économique à l'égard des femmes. Cela nous amène ainsi au chapitre 4, traitant de « Travail et (in)dépendance économique ». Si l'accès à l'emploi rémunéré progresse partout, les femmes perçoivent encore des salaires moindres et sont davantage exposées à la précarité et à la pauvreté. Il est notamment attendu d'elles une articulation particulière avec la vie familiale, qui contribue au phénomène de 'plafond de verre'. Un intéressant calcul du coût du travail domestique est ainsi proposé. D'autres phénomènes les désavantagent, comme le moindre droit à hériter et à accéder à la propriété encore en place dans de nombreux pays.

Le dernier chapitre explique les avancées de la lutte contre les inégalités. Retraçant l'histoire des grands mouvements de femmes, des conventions internationales, des luttes pour les droits et des acquis actuels, il offre une vision un peu plus optimiste, bien qu'il s'intéresse aussi au plafond de verre politique. Enfin, il s'interroge sur la possibilité de mesurer les inégalités de genre à travers un indice synthétique, ce qui reste encore complexe, malgré

des affinages successifs et récents dans ce domaine.

Cet ouvrage pouvant être lu d'un bout à l'autre ou feuilleté au fil d'interrogations ponctuelles, celles et ceux désirant aller plus loin regretteront sans doute l'absence d'annexes, en particulier d'une bibliographie véritablement thématique détaillée et d'un index qui serait plus qu'utile lorsqu'une approche transversale est privilégiée. Un bémol important peut aussi être apporté au fait que nulle part ne sont discutées en profondeur les définitions de 'genre', 'femme' et 'homme', gardant ainsi une approche des différences de sexe qui peut sembler binaire voire naturalisante, alors que les études de genre cherchent justement à démontrer l'aspect socialement construit de ces concepts et leur disposition sur un continuum

biologique (en incluant notamment les personnes intersexuées). Enfin, si la situation des femmes homosexuelles est abordée, évitant une approche totalement hétérocentrée, l'ouvrage traite cependant uniquement des femmes cisgenres, passant complètement à côté de la question des personnes trans.

On peut toutefois conclure que les éditions *Autrement* proposent encore une fois un atlas riche, contemporain et plaisant à l'œil, s'adressant à un public large, comprenant toutes les personnes qui s'intéressent aux questions d'inégalités de genre, qu'elles soient ou non spécialistes de ces questions.

Lucile Biarrotte

Doctorante au Lab'Urba,
École doctorale Ville,
Transports et Territoires,
Université Paris-Est